

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 13 décembre 2024, L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
En exercice	Présents	Votants	Absents		
10	6	9	4 dont 3 pouvoirs	Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Charline RAGEAU. Elue excusée ayant donné pouvoir : Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER ayant donné pouvoir à Charline RAGEAU. Absente . Laurence BERGER Secrétaire de séance : Aline MAUCHERAT	
Date de convocation : 03/12/2024 Date d'affichage de la délibération : 19/12/2024					
Délibération n°2024 12 13 03 : Mise en place du parapheur électronique.					

Un certificat électronique a été mis en place pour le travail de secrétariat avec une clé Certinomis. Elle permet la transmission des actes mais la mise en place et le paramétrage n'avait pas été fait pour les signatures des titres et mandats.

Afin de faciliter le travail de secrétariat et d'accélérer la transmission des flux à la trésorerie, il est demandé la mise en place d'un parapheur électronique. L'installation de ce parapheur électronique est proposé par l'agence AGATE pour un coût total et définitif de 240€. Les changements de signataires n'engendreront pas de coûts supplémentaires.

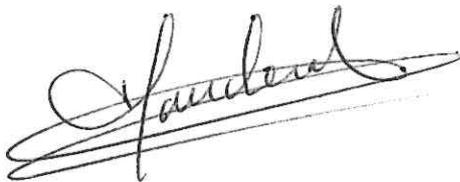
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'installation du parapheur électronique pour un montant de 240€ TTC.

Vote : 9 voix pour.

Vote : adopté à l'unanimité - 9 voix pour.

Le secrétaire de séance,
Aline MAUCHERAT




Le Maire,
André DAZY

